

Accord sur la prévention en cas d'activités militaires dangereuses



Le général Moiseyev (assis à gauche) et le général de Chastelain (assis à droite) lors de la signature de l'Accord. Photo des Forces canadiennes

Le chef de l'état-major général du Canada, le général John de Chastelain, et le chef de l'état-major des forces armées soviétiques et premier vice-ministre de la Défense, le général M.A. Moiseyev, ont signé au nom de leur gouvernement respectif un Accord sur la prévention en cas d'activités militaires dangereuses.

Cet accord vise à assurer la sécurité du personnel et la protection du matériel lorsque les forces armées de l'URSS et celles du Canada effectuent des exercices ou des manoeuvres dans des secteurs rapprochés. En vertu de cet accord, qui est inspiré des principes et des règles du droit international, les deux parties s'engagent à éviter les activités militaires dangereuses et à régler tout incident promptement et pacifiquement. Les parties se rencontreront régulièrement pour étudier l'application de l'entente. L'URSS a signé un accord semblable avec les États-Unis en 1989.

Le général a discuté à Ottawa d'un grand nombre de questions bilatérales, dont la sécurité internationale et européenne, le contrôle des armements et l'avenir des visites militaires et échanges entre l'Union soviétique et le Canada. Un programme de deux ans de visites et d'échanges comprenant des pourparlers bilatéraux entre militaires, a commencé en 1990. Lors de sa visite dans notre pays, le général Moiseyev a appris à connaître la vie et les activités du personnel des forces armées canadiennes lorsqu'il s'est rendu au *Royal Roads Military College*, à Victoria (Colombie-Britannique) et à diverses installations navales, terrestres et aériennes partout au pays.

Durant l'été de 1990, le général de Chastelain est devenu le premier chef d'état-major canadien à se rendre en URSS où il s'est adressé aux membres du collège militaire de l'état-major soviétique et a visité des installations militaires à Saint-Petersbourg et dans la péninsule de Kola.

Selon le ministre de la Défense nationale, l'honorable Marcel Masse, «la visite du général Moiseyev et la ratification de cet accord sont des preuves tangibles de la compréhension et de l'amitié qui se sont développées au cours des dernières années entre les forces armées de nos deux pays».

Communiqué final de l'OTAN

Voici le texte du communiqué final publié par le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Copenhague les 6 et 7 juin.

Lors du Sommet tenu à Londres en juillet dernier, les chefs d'État et de gouvernement de nos pays ont engagé notre Alliance de nations libres des changements qui ont remodelé le visage de l'Europe. Comme ils en avaient donné mandat, le réexamen fondamental de la stratégie politique et militaire de l'Alliance s'effectue à tous les niveaux, et il approche de son terme. Nos chefs d'État et de gouvernement se réuniront à Rome les 7 et 8 novembre, afin d'amener ce processus à sa conclusion.

Le processus amorcé par la Déclaration de Londres contribue largement à renforcer la stabilité et la sécurité au sein d'une Europe libre. Dans nos efforts pour assurer la stabilité dans la paix et la liberté, nous tiendrons compte des aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques de la sécurité, comme de l'indispensable dimension de défense. L'Alliance, la Communauté européenne, l'UEO, la CSCE et le Conseil de l'Europe sont des institutions clés dans cette entreprise. Nous sommes guidés en cela par notre but ultime, qui est d'établir un ordre de paix juste et durable dans toute l'Europe.

De nombreux progrès ont été accomplis récemment sur cette voie. Suite à l'entrée en vigueur du Traité portant règlement définitif concernant

l'Allemagne, l'Allemagne unie participe pour la première fois à une réunion du Conseil de l'Atlantique Nord on occasion ministérielle en tant que membre pleinement souverain de l'Alliance. Ainsi que nous l'avons souligné dans la déclaration que nous avons publiée hier, la division de l'Europe a été surmontée. Conformément aux engagements contenus dans la Charte de Paris et dans la Déclaration commune de vingt-deux États signées en novembre dernier, dont la pertinence est toujours plus manifeste, nous coopérons plus étroitement avec l'Union soviétique et les autres États d'Europe centrale et orientale. Nous nous efforcerons de faire de la réunion des Ministres des affaires étrangères de la CSCE qui doit se tenir prochainement à Berlin, une nouvelle